



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame WILLEMS-SIMON** demeurant Avenue de Sur Cortil 13 à 4130 ESNEUX.

Le terrain concerné est situé **Avenue de Sur Cortil, 13** à 4130 Esneux et cadastré division 2, section D n°320L.

La demande vise les travaux suivants : **Transformation et extension d'une habitation et démolition d'une terrasse existante à l'emplacement de la nouvelle annexe**

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°1) pour les raisons suivantes :

- Le volume secondaire n'est pas subordonné en hauteur au volume principal ;
- La toiture plate du volume secondaire qui n'est pas un élément de jonction ou d'articulation entre plusieurs volumes à toiture à versant ;
- La hauteur de rive est supérieure à 4,80m ;
- Le nombre de matériaux de parement pour la réalisation de l'ensemble des façades d'un même volume ;
- L'utilisation de panneaux typer Trespa comme matériaux de parement ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve à l'Administration communale, Service urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13 juillet 2026 au 27 août 2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be